

Compte Rendu du Conseil Municipal du 19/09/2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le 19 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 septembre 2013, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme LE BIHAN, M. HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, M. MINIMBU Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mme SANDT, MM. GUERRIEN, MALEME, KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, MM. MILIA, BEAUDET, KARMAN, Mme GRARE, MM. AUGY, PAUPERT, MENIA, Mmes LENOURY, KOUAME Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. LANTERNIER	Mme ZAHIR	Mme DERKAOUI	Mme GRARE
M. AÎT-BOUALI	Mme HAMMACHE	M. DEL MONTE	M. BEAUDET
Mme LOURENCO	M. MONINO	M. RUER	M. KARMAN
Mme MADI	Mme KHELAF	Mme DESCAMPS	M. PAUPERT
Mme HARKATI	M. GARNIER		

Excusés : Mmes LATOUR, KARMAN-SUCH, M. KAMALA, Mme AHMED,

Absents : Mme DIAKITE, M. ROS, Mmes M'DAHOMA-MOHAMED, CHIBAH,

M. PAUPERT arrivé à partir de la question n°270
M. MALEME arrivé à partir de la question n°271
M. AUGY arrivé à partir de la question n°272
M. MILIA arrivé à partir de la question n°293
Mme KOUAME partie avant le vote de la question n°294
Mme GRARE partie avant le vote de la question n°294
MM. MENIA, PAUPERT et AUGY partis avant le vote de la question n°292

Secrétaire de séance : M. MINIMBU

QUESTION N° 269 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 septembre 2013

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2013.

QUESTION N° 270 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Budget supplémentaire 2013

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers", "Union du Nouvel Aubervilliers", "Aubervilliers en marche pour le changement" et "Gauche indépendante et citoyenne" ayant voté contre.

APPROUVE le budget supplémentaire de l'année 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 103 154,59 €

Recettes : 6 156 690,13 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 10 068 180,29 €

Recettes : 10 068 180,29 €

QUESTION N° 271 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Rapport annuel sur l'état de la dette de la ville 2013

PREND ACTE du rapport annuel sur l'état de la dette 2013.

QUESTION N° 272 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Admission en non valeur

A l'unanimité.

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour la somme de **29 568,23 €**.

QUESTION N° 273 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Subventions à des associations dans le cadre d'une aide à la création d'emplois

A la majorité des membres du conseil le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 2000 € à l'association Kuso pour la création d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE),
 - 2000 € à l'association « Art d'ici et d'ailleurs » pour la création d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE),
 - 2000 € à l'association « CMA Handball » pour la création d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI)
 - 4000 € à l'association « CMA Tennis » pour la création de deux emplois dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI)
 - 2000 € à « l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers (ASJA) » pour la création d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI)
-

QUESTION N° 274 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Participation de Bernard VINCENT au Comité exécutif du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine les 17 et 18 octobre 2013 à Reggio Emilia (Italie)

A l'unanimité.

APPROUVE la représentation de la commune par Monsieur Bernard VINCENT, en sa qualité de conseiller municipal, au Comité Exécutif du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine les 17 et 18 octobre 2013 à Reggio Emilia (Italie).

PREND EN CHARGE les frais de voyage et de séjour (hébergement, transport) de Monsieur Bernard VINCENT. Les frais de séjour lui seront remboursés dans le cadre des forfaits pratiqués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes.

QUESTION N° 275 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Déclaration de l'urgence de la question n°46

A l'unanimité.

DECLARE l'urgence de la question n°293 relative à la mainlevée de l'hypothèque prise dans le cadre d'une procédure de péril et l'acquisition auprès de la SCCV La Closerie d'Aubervilliers, ou tout substitué, de locaux situés 135, rue des Cités à Aubervilliers / rue Alain Raillard, parcelle AX 30, destinés à accueillir le Caf'OMJA.

QUESTION N° 276 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : direction des ressources humaines : rémunération des enseignants assurant des activités périscolaires dans le cadre du Projet Educatif du Territoire

A l'unanimité.

DECIDE de rémunérer les intervenants assurant des activités périscolaires au taux horaire brut de 21.69 € pour les instituteurs, 24.28 € pour les professeurs des écoles de classe normale et 26.71 € pour les professeurs des écoles hors classe.

DIT QUE la revalorisation de ces taux sera fié par arrêté ministériel

QUESTION N° 277 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : versement d'une subvention du FNP (Fonds National de Prévention de la CNRACL) dans le cadre de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels,

A l'unanimité.

APPROUVE la demande de subvention auprès de la caisse des dépôts et consignation

QUESTION N° 278 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de la Santé Publique - ARS - pour l'année 2013, signature de la convention concernant 12 projets.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France une subvention de 224 000 Euros pour la poursuite de 12 projets de santé publique sur 2013

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens établie à cet effet

AUTORISE le maire à la signer

QUESTION N° 279 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : MOSAÏQUE Demande de subvention et signature d'une convention auprès la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) année 2013

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour obtenir une subvention de 39600 € pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute jeunes (PAEJ) Mosaïque 2013.

QUESTION N° 280 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : direction des ressources humaines : autorisation de recrutement d'un chef de service des affaires juridiques et du domaine - adjoint au directeur des affaires juridiques, du domaine et de l'administration générale

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle un chef des services des affaires juridiques et du domaine adjoint au Directeur des affaires juridiques, du domaines et de l'administration générale 1^{er} décembre 2013 dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

DIT QUE la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

QUESTION N° 281 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Approbation de la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France portant sur la subvention d'équipement du centre municipal de santé. Approbation des demandes de versement de la subvention et du plan de financement. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention ainsi que les demandes de versement,

APPROUVE le plan de financement de l'opération tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

QUESTION N° 282 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché relatif à la fourniture d'abonnements destinés aux services municipaux pour les années 2014 - 2015. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché global (ne comportant ni tranche, ni lot) sur procédure adaptée relatif la fourniture d'abonnements destinés aux services municipaux pour une

période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse une fois au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2015 au plus tard.

Ce marché est passé à prix unitaires. Il fera l'objet de bons de commandes et comportera les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 30 500 € HT
- Seuil maximum : 75 000 € HT

QUESTION N° 283 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de fourniture de mobilier et jouets pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pour les années 2014-2016. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée relatif la fourniture de mobilier et jouets pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant passé pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse une deux fois au maximum, par périodes successives d'un an. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016 au plus tard.

Le marché est passé à prix unitaires et fera l'objet de bons de commandes susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

	Lot 1 - Fourniture et montage de mobilier	Lot 2 - Fourniture de jouets
Montant minimum	10 000 euros H.T	10 000 euros H.T
Montant maximum	50 000 euros H.T	50 000 euros H.T

QUESTION N° 284 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Marché Fourniture d'instruments de musique pour le Conservatoire à rayonnement régional, lot n° 3 "Pianos de concert" et lot n° 6 "Epinette italienne". Approbations des projets de marchés et autorisation de signature,

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché de Fourniture d'instruments de musique pour le Conservatoire à rayonnement régional, lot 3 "Pianos de concert" et lot 6 "Epinette italienne", passé sur appel d'offres pour de douze mois à compter de sa notification, et comportant les lots et les seuils suivants

n°3 : Pianos de concert

Pas de seuil minimum

Seuil maximum : 150 000 € HT

Lot n°6 : Epinette italienne

Pas de seuil minimum

Seuil maximum : 7 000 € HT

AUTORISE le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer chacun des contrats subséquents avec l' (es) entreprise(s) ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

QUESTION N° 285 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de fourniture de denrées alimentaires pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pour les années 2014-2015. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant passé pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse une fois au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2015 au plus tard.

Le marché est passé à prix unitaires et fera l'objet de bons de commandes, susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

LOT	Désignation	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
1	Viande fraîche de boucherie	5 000 €	13 000 €
2	Beurre, œufs, fromages, lait et dérivés	10 000€	24 000 €
3	Epicerie et conserves	5 000 €	20 000 €
4	Fruits et légumes frais	10 000 €	26 000 €
5	Tous types de surgelés divers	5 000 €	16 000 €

QUESTION N° 286 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Avenant de transfert n°1 relatif au marché de location, d'installation et de maintenance d'une solution d'impression numérique avec un appareil monochrome pour les années 2009-2013. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°1 de transfert relatif au marché de location, d'installation et de maintenance d'une solution d'impression numérique avec un appareil monochrome pour les années 2009-2013 de la société OCÉ-FRANCE SA à la société CANON FRANCE SAS comprenant l'ensemble des activités et l'actif comprenant la clientèle de la société OCÉ-FRANCE SA.

Cet avenant est valable de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013, date d'échéance du marché.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant susvisé avec la société CANON FRANCE SAS.

QUESTION N° 287 - RAPPORTEUR Jean François Monino

OBJET : Marché de missions de contrôles techniques et d'avis techniques. Années 2014 à 2016. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à la « mission de contrôles techniques et d'avis techniques » passé sur appel d'offres, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, pour une durée d'une année allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'une année, deux années au maximum,. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016, au plus tard.

Le marché est passé à prix unitaires et fera l'objet de bons de commandes susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Pas de seuil minimum 120 000 € HT

AUTORISE le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer le contrat subséquent.

QUESTION N° 288 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Echange avec l'EPFIF de terrains communaux situés 16, 22 et 23 rue du Chemin vert et 80 rue du Port, cadastrés D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF.

A l'unanimité.

DECIDE d'échanger les propriétés communales situées 16, 22 et 23 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port, cadastrées D 70, 137, 132 et 8 contre les parcelles cadastrées D 161, 163, 126, 59, 60, 61, 62, 63, 151, 154, 155, 152, 156, et les parcelles D 162, 164, 177, 153 et 65 pour partie situées rues Saint Denis et du Chemin Vert à Aubervilliers, appartenant à l'EPFIF.

DIT que l'échange s'effectuera sans soulte.

AUTORISE le maire à l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 289 -1- RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Déclassement du domaine public du lot n°A1 situé rue de la Haie Coq à Aubervilliers d'une superficie de 838 m²

A l'unanimité.

DECIDE de désaffecter et de déclasser du domaine public communal le tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier correspondant au lot n° A1 sur le plan ci-annexé, représentant une superficie d'environ 838 m².

QUESTION N° 289 -2- RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession du lot n°A1 situé rue de la Haie Coq à Aubervilliers, au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le tronçon de la rue de la Haie Coq compris entre l'avenue Victor Hugo et la rue Anne-Marie Fettier correspondant au lot n° A1 sur le plan ci-annexé, représentant une superficie d'environ 838 m².

FIXE le prix de cession à 209 500 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatif à cette transaction.

QUESTION N° 290 -1- RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Résidentialisation de l'allée du Château -Déclassement du domaine public des parcelles AV 106b et des lots n°1,3 et 4 situé sur la parcelle AV 110

A l'unanimité.

DECIDE de désaffecter et de déclasser du domaine public communal la parcelle AV 106b (composée de la AV 106 de 816m² et de la DP 106 de 6m²) et les lots de volume n°1,3 et 4 situés sur la parcelle AV 110 tel que cela figure sur le plan en annexe.

QUESTION N° 290 -2- RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Echange avec France Habitation de terrains communaux cadastrés AV 106b et des lots n°1,3 et 4 situé sur la parcelle AV 110 contre les parcelles AV 105a, AV 105b et AV 107a appartenant à France Habitation.

A l'unanimité.

DECIDE d'échanger les propriétés communales cadastrées AV 106b de 822m² (composée de la AV 106 de 816m² et de la DP 106 de 6m²) et les lots de volume n°1, 3 et 4 situés sur la parcelle AV 110 contre les parcelles cadastrées les parcelles AV 104b de 6m², AV105a de 8 m², AV 105b de 457 m² et AV 107a de 688 m² appartenant à France Habitation, tel que cela apparaît sur le plan en annexe.

DIT que l'échange s'effectuera sans soulte.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 291 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Contrat de mandat public pour la réalisation d'un réseau de chaleur interne à la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers entre la ville d'Aubervilliers et la SPL Plaine Commune Développement.

A l'unanimité.

APPROUVE le contrat de mandat public relatif à la réalisation d'un réseau de chaleur interne à la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers à intervenir entre la ville d'Aubervilliers et la SPL Plaine Commune Développement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de mandat public et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

QUESTION N° 292 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Fort d'Aubervilliers : Avis de la ville d'Aubervilliers sur le dossier de création de la ZAC du Fort d'Aubervilliers présenté par l'AFRTP. Abrogation de la délibération N°233 du 11 juillet 2013.

A la majorité des membres du conseil le groupe communiste et citoyen "Tous ensembles pour Aubervilliers" ayant voté contre

ABROGE la délibération n°233 du 11 juillet 2013.

PREND ACTE des observations formulées ci-dessus et émet sur le dossier de Création de la ZAC du Fort d'Aubervilliers, daté de mars 2013 et reçu le 12 avril 2013, un avis favorable sous réserve de la prise en compte de celles-ci, et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

DEMANDE à l'AFTRP d'intégrer dans chacune des étapes du projet, les éléments constitutifs du Contrat de Développement Territorial de la Culture et de la Création.

DECIDE de ne pas exonérer de la taxe d'aménagement les constructions édifiées à l'intérieur de la ZAC Fort d'AUBERVILLIERS sur le territoire Communal.

QUESTION N° 293 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 135 rue des Cités à Aubervilliers / rue Alain Raillard, parcelle AX 30 - Mainlevée de l'hypothèque prise dans le cadre d'une procédure de péril

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'acte permettant la mainlevée de l'hypothèque inscrite par la Commune à hauteur de 49172 € sur le bien situé 135 rue des Cités, parcelle AX 30, appartenant à la SCI 135 Cités, dans le cadre d'une procédure de péril.

QUESTION N° 293 -1- RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Acquisition auprès de la SCCV La Closerie d'Aubervilliers, ou tout substitué, de locaux situés 135 rue des Cités à Aubervilliers / rue Alain Raillard, parcelle AX 30, destinés à accueillir le Caf'OMJA

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer avec la SCCV La Closerie d'Aubervilliers, ou tout substitué, le contrat de réservation pour l'acquisition de locaux d'une superficie de 230 m² situé en rez-de-chaussée du bâtiment réalisé au 135 rue des Cités / rue Alain Raillard, parcelle AX 30.

DIT que le contrat de réservation portera mention d'une autorisation d'inscription hypothécaire à hauteur de 118 582 € en cas de non conclusion de la VEFA avant la fin du mois de janvier 2014.

AUTORISE le Maire à signer avec la SCCV La Closerie d'Aubervilliers, ou tout substitué, l'acte d'acquisition en VEFA de locaux d'une superficie de 230 m² situé en rez-de-chaussée du bâtiment réalisé au 135 rue des Cités / rue Alain Raillard, parcelle AX 30.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 384 000 € TTC.

DIT que le paiement interviendra aux échéances suivantes :

* Janvier 2014 :

-paiement par la Commune de 60 % du prix : 230 400 €

-remboursement de la créance au profit de la Commune : 118 582 €

*A la livraison des locaux en 2015 :

Paiement des 40 % restant, soit 153 600 €

QUESTION N° 294 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Participation de l'OPH d'Aubervilliers au capital social de la Société Anonyme de Coopération du territoire de Plaine Commune

A la majorité des membres du conseil les groupes "communiste et citoyen "tous ensembles pour Aubervilliers", "Union du Nouvel Aubervillioers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

AUTORISE l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers à entrer au capital de la Société Anonyme de Coordination d'Habitation à loyer modéré conformément aux articles L423-1-1 et R 423-85 du Code de la Construction et de l'Habitation crée par Plaine Commune Habitat et Immobilière 3F

AUTORISE l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers à prendre des participations au pacte d'actionnaires et au Conseil d'Administration de cette Société Anonyme de Coordination d'habitation à loyer modéré

QUESTION N° 295 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire en faveur de l'association Le Studio.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à verser une subvention complémentaire à l'association *Le Studio* pour un montant de **137 500** euros (cent trente sept mille cinq cent euros) au titre de l'exercice 2013.

QUESTION N° 296 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI
OBJET : Demande de licence d'entrepreneur de spectacle vivant

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à formuler en son nom propre une demande et à constituer un dossier afin d'obtenir pour la Ville la licence d'entrepreneur de spectacle vivant.

QUESTION N° 297 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI
OBJET : Grille tarifaire de la salle de spectacle l'Embarcadère pour la saison 2013/2014

A l'unanimité.

ADOpte : les tarifs des spectacles proposés dans la salle de spectacle L'EMBARCADERE pour la saison 2013/2014

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Pass
	Tête d'affiche	Tous spectacles	Découverte	Jeune Public	3 spectacles
Tarif Plein	25	20	15	8	50
Tarif Réduit (1)	20	15	10		40
Tarif Réduit (2)	15	10	5		30
Abonnement (3)	30				

(1) - 26 ans, étudiants, groupes +10, abonnés, élèves CRR, seniors

(2) - 16 ans, bénéficiaires des minima sociaux

(3) abonnement > tarif réduit

QUESTION N° 298 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI / Christine RATZEL
OBJET : Acceptation d'une subvention de 20 000 euros du Conseil régional Ile de France en faveur du Festival International Beit-Jala pour la Paix

A l'unanimité.

DECIDE d'accepter la subvention à hauteur de 20 000 euros octroyée par le Conseil Régional Ile de France dans le cadre de son appel à projet 2013 Méditerranée.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre le Conseil Régional Ile de France et la ville en lien avec cette subvention.

QUESTION N° 299 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI / Chrsitine RATZEL
OBJET : Envoi d'une délégation au Festival international Beit Jala pour la paix en août 2013

A l'unanimité.

DECIDE d'accepter l'envoi à BEIT JALA une délégation de cinq élus et de huit fonctionnaires ainsi que treize artistes et le directeur du Festival Villes des musiques du monde pour la troisième édition du *Festival culturel des villes pour la Paix* qui aura lieu du 30 et 31 août 2013.

Les personnes partant sont les suivantes :

- M. Jacques SALVATOR, en sa qualité de Maire,
- M. Jean-François MONINO, en sa qualité de 2^{ème} Maire-adjoint et représentant des Verts,
- M. Abderrahim HAFIDI, en sa qualité de Maire-adjoint aux relations internationales et à l'Action culturelle,
- M. Omar AIT BOUALI, en sa qualité de Maire-adjoint à la jeunesse et aux sports,
- Mme Soumia ZAHIR, en sa qualité de Conseillère municipale,
- M. Mickael DAHAN, en sa qualité de Directeur du Cabinet du Maire,
- Mme Delphine CERVELLE, en sa qualité de Directrice générale adjointe Solidarités,
- M. Martial BYL, en sa qualité de Directeur de la jeunesse et du sport,
- M. Carlos SEMEDO, en sa qualité de Directeur de la vie associative et des relations internationales,
- M. Nouredine SKIKKER, en sa qualité de chargé de mission « jeunesse »,
- M. Ralf HOFMANN, en sa qualité de responsable de la mission relations internationales,
- M. Willy VAINQUEUR, en sa qualité de photographe de la ville,
- M. Jean Christophe DELEFORGE, en sa qualité de professeur du Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers – La Courneuve,
- Mme Samira CHERRAJ, M. Amokrane CHIKHDENE et M. Marc HERIVEL, en leurs qualités d'artistes interprètes et musiciens,
- M.s Karim ABDELAZIZ, Nicolas BILDER, Olivier COMTE, Jean GRAZIANI, Jean-Marc HEROUIN et Mmes Judith CERNOGORA, Virginie LOGEART, Hélène NICOD, Julia LOYEZ et Laure PERET, en leurs qualités de membres de la Compagnie « les Souffleurs – commando poétique ».

M. Jacques SALVATOR, Soumia ZAHIR et Mme Delphine CERVELLE sont partis du 29 août au 1^{er} septembre 2013.

M. J-F MONINO, M. Mickael DAHAN et M. Martial BYL sont partis du 28 août au 1^{er} septembre 2013.

M. Abderrahim HAFIDI est parti du 26 août au 1^{er} septembre 2013.

Omar AIT-BOUALI et Nouredine SKIKKER sont partis du 28 août au 6 septembre 2013.

Les dix membres de la Cie « les Souffleurs » sont partis du 24 août au 1^{er} septembre 2013.

M. Carlos SEMEDO et M. Ralf HOFMANN sont partis du 24 août au 3 septembre 2013.

Mme Samira CHERRAJ est partie du 26 août au 2 septembre 2013.

M. Willy VAINQUEUR est parti du 27 août au 1^{er} septembre 2013.

M. Amokrane CHIKHDENE et M. Marc HERIVEL sont partis du 28 août au 1^{er} septembre 2013.

Jean Christophe DELEFORGE est parti du 17 août au 1er septembre 2013.

DIT que les frais de voyage de la délégation composée des élus, des fonctionnaires communaux et d'artistes seront pris en charge par la commune.

DIT que les membres de la délégation, sauf les membres de la Cie « les Souffleurs » recevront en acompte de 75% de leurs frais de voyage (estimés par nuitées de l'hôtel sur place, frais de transfert des aéroports, 10 € repas par jour et frais de taxi locaux) et sur présentation de factures sous réserve que le montant ne dépasse pas le barème tarifaire pratiqué par le Ministère des Affaires étrangères et européennes pour les séjours en Israël/Palestine (122 \$) la différence leur sera remboursée après leur retour.

QUESTION N° 300 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI / Christine RATZEL

OBJET : Echange d'expériences entre les secteurs jeunesse, éducation et sport des villes d'Aubervilliers et d'Iéna le 16 au 18 septembre à Iéna

A l'unanimité.

APPROUVE l'envoi d'une délégation composée de représentants des secteurs jeunesse, éducation et sports à Iéna, du 16 au 18 septembre 2013. Cette délégation a été composée par :

Omar Ait-Bouali, Maire adjoint à la Jeunesse et aux Sports,
Martial Byl, Directeur de la Jeunesse et du Sport,
Cécile Durvel : Chef de service jeunesse,
Frederic Colico : responsable du Programme de la Réussite Educative,
Bobeker Brahim : responsable du secteur santé jeunes,
Nour-eddine Skiker : chargé de mission jeunesse
Nora Aoudjane : chargé de mission jeunesse
Fardi Mouhous : informateur jeunesse
Malik Khoudrat : éducteur spécialisé
Une personne de la mission locale : volet insertion
François Gornet : responsable de la vie sportive
Djamel Belkhedra : responsable du secteur éducation/animation par le sport
Irène Mendy : chargée de mission à l'OMJA
Ralf Hofmann et Albane Levoyer, pôle relations internationales.

PREND EN CHARGE les billets de train aller – retour Paris –Iéna.

QUESTION N° 301 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI / Christine RATZEL
OBJET : Accueil de deux élèves palestiniennes au Conservatoire à Rayonnement régional Aubervilliers - La Courneuve pendant l'année scolaire 2013/2014

A l'unanimité.

APPROUVE l'accueil de deux élèves du Conservatoire national de la Musique Edward Saïd en Palestine par le Conservatoire à Rayonnement régional Aubervilliers – La Courneuve.

ARRETE les modalités de prise en charge financière de ces élèves par la commune comme suit :

Nature des dépenses	Montant mensuel par élève	Total sur 3 mois par élève	Total sur 4 mois pour deux élèves	Imputation budgétaire		
				Service	Article	Fonction
Hébergement en famille d'accueil	200,00€	600,00 €	1200 €	002	6188	048
Frais de nourriture (forfait versé à l'intéressée)	300,00 €	900,00 €	1800 €	002	6188	048
TOTAL	500,00 €	1500,00 €	3000,00 €			

QUESTION N° 302 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE
OBJET : Attribution d'une subvention au Secours Populaire

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 600 euros (six cents euros) au *Comité local du Secours Populaire Français d'Aubervilliers* pour contribuer aux frais de location d'un car le 8 juin 2013 pour amener des enfants sur une base de loisirs.

QUESTION N° 303 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE
OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Collectif Universel"

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 3000 euros (trois mille euros) à l'association « Collectif Universel » pour contribuer aux frais d'organisation de la 4ème édition du Auber'Jazz'Day - Fête du Centre-Ville.

QUESTION N° 304 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Subvention à l'association "les Artistes des Couleurs et de la Diversité"

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 4000 euros (quatre mille euros) à l'association « Les Artistes des Couleurs et de la Diversité » pour la 3e édition du projet intitulé " les jeunes artistes, acteurs leviers de la citoyenneté européennes".

QUESTION N° 305 - RAPPORTEUR Véronique LE BIHAN

OBJET : Convention réglant les relations entre le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) et les Infirmiers libéraux Diplômés d'Etat,

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer les projets de convention avec Madame GUICHARD Stéphanie, Infirmière libérale Diplômée d'Etat et le SSIDPAAH de la Ville d'Aubervilliers.

QUESTION N° 306 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Auber Jalons qui a accompagné le Conseil Local des Jeunes dans le cadre du voyage autour de la Mémoire du 4 au 12 mai 2013 (Paris-Berlin-Cracovie - Prague- Colombey-Les-Deux-Eglises - Paris)

A l'unanimité.

DECIDE : d'attribuer une subvention de 8 574 € à l'association Auber Jalons dans le cadre du voyage autour de la Mémoire du 4 au 12 mai 2013 (Paris-Berlin-Cracovie - Prague-Colombey-Les-Deux-Eglises - Paris)

QUESTION N° 307 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Prise en charge de frais de déplacement d'une délégation dans le cadre d'un voyage organisé par le Conseil Local des Jeunes autour de la Mémoire du 4 au 12 mai 2013

A l'unanimité.

DECIDE de prendre en charge le déplacement de Madame Yonnet, première adjointe au Maire, et de Monsieur Dahan, Directeur du Cabinet du Maire du 7 au 9 mai dans le cadre d'un voyage organisé par le Conseil Local des Jeunes autour de la Mémoire en Allemagne, Pologne et à Colombey-les deux-Eglises.

DIT que la somme forfaitaire du déplacement s'élève à 175 € par personne, et par jour, sur les trois jours de leur déplacement, pour un total de 525 € par personne.

QUESTION N° 308 - RAPPORTEUR C. RATZEL-TOGO**OBJET : Approbation de la convention 2013-2014 avec l'association SOL**

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association SOL, passée pour les années 2013-2014, à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2014.

QUESTION N° 309 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**OBJET : Prêts des locaux scolaires: bilan de deux années et propositions d'amélioration. Modification des horaires et de la grille tarifaire**

A l'unanimité.

ADOPTE les horaires et les tarifs suivants pour la location des réfectoires d'écoles et du centre de loisirs Piscop aux particuliers.

Plage horaire	Tarifs
10h à 20h	500 €
10h à 2h	800 €
14h à 2h	700 €
14h à 20h	400 €

ADOPTE les horaires et les tarifs suivants pour la location du réfectoire de l'école Robespierre :

Plage horaire	Tarifs
10h à 20h	500 €
10h à minuit	700 €
14h à minuit	600 €
14h à 20h	400 €
Toute heure de dépassement, même entamée	400€

APPROUVE : les règlements intérieurs et modèles de convention correspondants tels qu'ils figurent en annexes de la présente délibération.

DIT que les locations sont consenties aux tarifs ci-dessous pour les particuliers, et à titre gracieux pour les associations, les réunions scolaires et autres événements locaux (Conseil de quartier, Syndicat de copropriété, ect...).

QUESTION N° 310 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Classes de neige : Année scolaire 2013/2014 : participations familiales aux frais de séjour.

A l'unanimité.

DECIDE d'établir un barème de participations familiales pour l'année scolaire 2013/2014 applicable à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	98,00 €
105,01 € à 150,00 €	120,00 €
150,01 € à 200,00 €	167,00 €
200,01 € à 270,00 €	215,00 €
270,01 € à 360,00 €	263,00 €
360,01 € à 460,00 €	321,00 €
460,01 € à 610,00 €	403,00 €
610,01 € à 760,00 €	478,00 €
760,01 € à 920,00 €	526,00 €
920,01 € et plus	554,00 €

Une augmentation d'environ 2% a été appliquée par rapport à l'année dernière.

APPLIQUE aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges un tarif forfaitairement fixé à 350,00 €.

REDUIT le tarif de 50% au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille, lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits.

QUESTION N° 311 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Convention 2013 passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2014.

A l'unanimité.

DECIDE pour l'année 2014, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Caisse des Ecoles et la ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours prévoyant notamment le versement d'une subvention de 218 000 € à la Caisse des écoles.

QUESTION N° 312 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Signature de l'avenant à la convention de financement des projets dans le cadre de l'expérimentation relative à l'appel à projet "ESPOIR BANLIEUE" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant n°13-168 à la convention d'Objectifs et de Gestion 2009-2012 entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales,

QUESTION N° 313 - RAPPORTEUR Soumia ZAHIR

OBJET : Plan Local de Prévention et Lutte Contre les discriminations (Plan Local de PLCD)

A l'unanimité.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Agence nationale de la cohésion sociale (ACSE) une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre du volet territorial.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil régional d'Ile-de-France une subvention de 20 000 € pour le Plan local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations.

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat afférent avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

QUESTION N° 314 - RAPPORTEUR Marc GUERRIEN

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Ecritures et Lectures"

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 1000 euros (mille euros) à l'association « Ecritures et Lectures » dans le cadre de la démarche de valorisation du futur Campus Condorcet engagée par cette association.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23 H